

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020**

A 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 03 décembre 2020 sous la Présidence de Dominique GATINEAU, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
ARNAUD Evelyne			
BAUDRY Gwenaëlle			
CÔTE Catherine		X	Pouvoir à Valérie Didelot
DAVID Yurgos			
DEBORDE Bruno		X	X
DELRIVE Elsa			
DIDELOT Valérie			
DRAPEAU Alain			
GATINEAU Dominique			
HERAUD Michel			
HIDREAU Pierre-Yves			
LEFRERE Aurélien			
LIGER Olivier			
MARTINEAU Myriam			
PEUAUD Didier			
PIZON Joël			
SUIRE Sylvia			
TRICHET Marie-Claude			
TURBE Marie-Jo			

**DELRIVE Elsa est désignée secrétaire de séance**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 novembre 2020**

➤ Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 09 novembre 2020

## ORDRE DU JOUR

2020-12-01	Décision modificative n° 2 OUVERTURE DE CREDIT 550 000€
2020-12-02	Décision modificative n°3 VIREMENT DE CREDITS 50 000€
2020-12-03	Délibération pour autoriser le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion de la Vendée
2020-12-04	Election pour désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
2020-12-05	Approbation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif)
2020-12-06	Approbation du rapport annuel de Vendée eau
2020-12-07	Approbation du rapport annuel du Sydev
2020-12-08	Approbation du rapport annuel de Trivalis
2020-12-09	Approbation du rapport annuel du Sycodem
2020-12-10	Achat d'un tracteur tondeuse

## QUESTIONS DIVERSES

2020-12-01 Décision modificative n° 2 OUVERTURE DE CREDIT 550 000€

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un prêt de 550 000€ a été contracté auprès de la Caisse d'épargne, afin de financer les travaux du pont de AUCHAY SUR VENDEE (besoin réel de financement après état des dépenses et subventions reçues)

Il convient d'établir un titre pour l'encaissement de ladite somme, ainsi qu'un mandat pour remboursement du montant encaissé au CRCAM (convention optimum 1001562312) 900 000€ (ligne de trésorerie)

Il expose au Conseil municipal qu'il n'a pas été prévu de crédits suffisants au budget primitif de la Commune, au chapitre 16 en investissement recettes et dépenses des comptes 1641 ; il convient de procéder à une ouverture de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- ADOpte la décision modificative N°2 ouverture de crédits telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

85	COMMUNE DE AUCHAY-SUR-VENDEE	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget Principal M14 AUCHAY-SUR-VENDEE	

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal OUVERTURE DE CREDITS N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	550 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	550 000.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>550 000.00 €</b>		<b>550 000.00 €</b>

2020-12-02 Décision modificative n°3 VIREMENT DE CREDITS 50 000€

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention optimum (10001562312) signée avec le CRCAM pour le financement du pont de AUCHAY SUR VENDEE. (900 000€ ligne de trésorerie)

L'emprunt pour le financement du pont de 550 000€ n'a pas été contracté auprès du Crédit Agricole, aussi, la ligne de trésorerie de 900 000€ débloquée par le CRCAM doit être remboursée par mandatement au compte 1641 (article 8 de la convention : remboursement anticipé).

Il expose au Conseil municipal qu'il n'a pas été prévu de crédits suffisants au budget primitif de la Commune au chapitre 16 en investissement dépenses de l'article 1641 ; il convient de procéder à un virement de crédits tels que figurant dans le

tableau ci-dessous pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:**

- **ADOpte la décision modificative N°3 virement de crédits telle que figurant dans le tableau ci-dessous.**

85 Code INSEE	COMMUNE DE AUCHAY-SUR-VEENDEE Budget Principal M14 AUCHAY-SUR-VEENDEE	DM n°3 2020
------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**VIREMENT DE CREDITS N° 3**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313 : Constructions	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**2020-12-03** Délibération pour autoriser le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion de la Vendée

**Rapporteur : Laurence DESCAMPS**

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion arrive à son terme le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation, il est demandé au conseil de statuer sur la question du renouvellement de l'adhésion de la collectivité au service proposé par le Centre de Gestion.

**DELIBERATION**

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, décide**

- **de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet présenté en conseil ;**
- **de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.**

**2020-12-04** Election pour désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

**Rapporteur : Michel HERAUD**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°4.5 du 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé que :

- la CLECT sera composée de deux représentants pour la Commune de Fontenay-le-Comte et d'un représentant pour les autres communes membres ;
- le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de ses/son représentant(s) et de ses/son suppléant(s) au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant ;

Aussi Mr le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de ses représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

**Le Conseil municipal décide à l'UNANIMITE de voter à main levée.**

- Se porte candidat pour être membre titulaire : **Dominique GATINEAU**
- Se porte candidat pour être membre suppléant : **Pierre-Yves HIDREAU**

**Sur proposition de Mr Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

**Le Conseil Municipal, DECIDE à l'UNANIMITE**

- **DE NOMMER M. GATINEAU Dominique, membre titulaire ;**
- **DE NOMMER M. Pierre-Yves HIDREAU , membre suppléant.**

**2020-12-05** Approbation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif)

Monsieur le Maire présente au conseil le RPQS assainissement collectif de la communauté de communes Pays de Fontenay Vendée 2019.

Le conseil municipal prend acte.

**2020-12-06** Approbation du rapport annuel de Vendée eau

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel de Vendée eau.

Le conseil municipal prend acte.

**2020-12-07** Approbation du rapport annuel du SyDEV

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel du SyDEV.

Le conseil municipal prend acte.

**2020-12-08** Approbation du rapport annuel de Trivalis

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel de TRIVALIS.

Le conseil municipal prend acte.

**2020-12-09** Approbation du rapport annuel du Sycodem

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel du SYCODEM.

Le conseil municipal prend acte.

**Rapporteur : Joël PIZON**

Monsieur Pizon rappelle qu'à la suite d'une avarie survenue sur le tracteur tondeuse de Chaix, il est nécessaire de prévoir sa réparation ou son remplacement.

Le groupe de travail composé de Messieurs Pizon, David, Deborde, Drapeau et Liger a étudié les différentes solutions et son choix s'est porté sur l'achat d'un nouvel équipement.

Après présentation et démonstration, le groupe de travail réuni le 7 décembre a retenu le modèle - ISEKI SF235 TONDEUSE FRONTALE proposé par Pierre Claude Motoculture à Saint-Martin de Fraigneau (projection du devis) pour un montant de 19 000€ HT – 22 800 TTC (déduction faite de 2000€ HT de reprise de l'ancienne tondeuse)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,**

- **Accepte l'offre de l'entreprise Pierre Claude Motoculture pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse ISEKI SF235 Frontale, pour un montant de 19 000€ HT – 22 800€ TTC (déduction faite des 2000€ HT de reprise de l'ancienne tondeuse)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document en lien avec ce dossier.**

---

**QUESTIONS DIVERSES**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

En raison de la crise sanitaire le recensement, prévu en janvier 2021, est reporté d'un an.

**BULLETIN MUNICIPAL**

La publication est en cours – la distribution aura lieu la semaine de Noël –

**VŒUX A LA POPULATION**

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en janvier 2021.

**COMMISSION URBANISME :**

La commission s'est réunie le 19 novembre pour étudier les possibilités de création de lotissements communaux (sur Chaix et sur Auzay). Des terrains sur Chaix et sur Auzay pourraient convenir et les services des domaines ont été saisis pour obtenir une estimation des parcelles concernées.

Toutefois avant de définir un prix d'achat, il convient d'estimer le prix de revente par la commune en tenant compte des dépenses liées aux aménagements (voirie, réseaux, etc.)

Afin d'avancer sur ce dossier, une nouvelle réunion de la commission urbanisme est programmée le 17 décembre à 19h00

**LIAISON DOUCE**

L'avant-projet est en cours de préparation par le cabinet Veronneau en charge de la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire précise qu'en vue du dépôt de la demande de subvention DETR/DSIL avant le 31 janvier 2021, sa validation devra impérativement intervenir lors du prochain conseil fixé au 19 janvier 2021. Une réunion préparatoire sera organisée en amont afin de peaufiner l'avant-projet.

**COMMISSION VOIRIE**

La commission voirie lors de sa dernière réunion a procédé à un état des lieux des voies communales et a recensé les travaux à inscrire au programme 2021.

**PROCHAIN CONSEIL : le 19 janvier 2021 à 20h00**

**Fin de réunion : 22h30**

Le Maire,  
Dominique GATINEAU

